

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La Cordée Perrosienne

DOCUMENTS DU DOSSIER d'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être remis **complet** à un responsable du club, avec les pièces suivantes

- certificat médical (moins de 3 mois) autorisant la pratique de **l'escalade** pour tous les adhérents avec éventuellement la mention "aptitude à la compétition"
- Feuille d'inscription complètement remplie, notamment pour les mineurs
- Attestation d'information assurance complètement remplie
- Cotisation à régler **par chèque** à l'ordre de la **CORDEE PERROSIENNE**. **Noter au verso les nom et prénom du pratiquant**
- Personne possédant une licence FFME dans un autre club ou CAF ou ASUL : photocopie de cette licence
- Autre garantie que « Assurance base » et/ou autre option + € (selon le tarif en vigueur)

Toute inscription est **OBLIGATOIRE** pour accéder aux structures dans le cadre du club. **Seules les personnes licenciées seront autorisées à la pratique.**

COTISATIONS

<u>JEUNE (moins de 18 ans) à la Cordée Perrosienne:</u>	70 euros
dont le coût de la licence reversée par le club à la F.F.M.E (<i>assurance Base obligatoire</i>)	
<u>ADULTE (plus de 18 ans) à la Cordée Perrosienne:</u>	80 euros
dont le coût de la licence reversée par le club à la F.F.M.E (<i>assurance Base obligatoire</i>)	
<u>Licencié externe (adhérent à un autre club escalade FFME ou CAF)</u>	30 euros

SITUATION DES STRUCTURES GRIMPABLES

La Cordée Perrosienne fonctionne Salle Yves Le Jannou, près du stade du même nom au centre ville de Perros-Guirec. Seule une salle de pans est mise à disposition des grimpeurs dans la mezzanine de la même salle.

La salle de pan est constituée d'une ossature bois avec dévers légers, dévers importants, toit, vague,... La surface de grimpe d'environ 120m2 est équipée de prises artificielles. La hauteur n'excédant pas 4 mètres permet de grimper en «libre», la sécurité étant assurée par des matelas au sol recouvert d'une bâche de protection.

HORAIRES

De 20h00 à 22h00 les mercredis et vendredis en période scolaire

Pendant les vacances scolaires les créneaux peuvent être modifiés. Pendant les grandes vacances le fonctionnement cesse.

MATERIEL

Aucun matériel particulier, hormis des chaussons d'escalade, n'est nécessaire dans la salle de pan. Quelques paires de chaussons sont mises à disposition pendant les horaires d'ouverture.

LICENCE – ASSURANCE

Via la licence de la FFME, vous bénéficiez d'une assurance pour la pratique de toutes les activités statutaires de la FFME (escalade, alpinisme, ...). Un fascicule, remis lors de votre inscription, vous donnera toutes informations utiles ainsi que la faculté de souscrire des garanties optionnelles.